



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion	
Plénière	Mercredi 10 août 2022 en visioconférence
Président :	M. Michel NAGEOTTE
Présents :	MM. Stéphane BEGEL - Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER – Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY
Excusés :	MM. Nicolas VUILLEMIN – Gérard GEORGES
Assiste :	M. Guillaume COLIN

RAPPEL

Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais

1- SENIORS

MASCULINS

1.1 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 24612306 Coupe de France : VITTEAUX – AS CURGY du 21 août 2022

La commission prend connaissance de la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 20/08 à 18h00 au stade municipal à VITTEAUX.

Match n° 24609762 Coupe de France : FOUGEROLLES – FROTEY LES VESOUL du 21 août 2022

La commission prend connaissance de la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 20/08 à 19h00 au stade du Charton à FOUGEROLLES.

Match n° 24612319 Coupe de France : BRESSE NORD – CS MERVANS du 21 août 2022

La commission prend connaissance de la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 20/08 à 19h00 au stade du Champ de Foire à PIERRE DE BRESSE.

Match n° 24610376 Coupe de France : MELISEY ST BARTHELEMY – GIRO LEPUIX du 21 août 2022

La commission prend connaissance de la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 20/08 à 18h00 au stade municipal à MELISEY.

Match n° 24610385 Coupe de France : LES ECORCES – AS DANJOUTIN ANDELNANS du 21 août 2022

La commission prend connaissance de la demande de ces clubs d'avancer la rencontre et de disputer le match le 20/08 à 19h30 au stade municipal à LES ECORCES.

Match n° 24609761 Coupe de France : FC DE COLOMBE - ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT du 21 août 2022

La commission prend connaissance de la demande de ces clubs d'inverser et d'avancer la rencontre et de disputer le match le 20/08 à 15h00 au stade municipal à ST LOUP SUR SEMOUSE.

Match n° 24655475 R3 Groupe E : LONGVIC – VILLERS LE LAC du 04 septembre 2022

La commission prend connaissance de la demande de ces clubs d'inverser et d'avancer la rencontre et de disputer le match le 04/09 à 19h00 au complexe sportif La Courpée à VILLERS LE LAC. Le match retour se déroulera à Longvic le 4 juin 2023.

Elle autorise cette demande.

Terrain synthétique de Poligny

Nous avons reçu un courriel de la Ville de Poligny concernant l'indisponibilité du terrain synthétique jusqu'au 15 octobre 2022 en raison de travaux de réfection. Après analyse, la commission n'est pas favorable pour inverser les deux rencontres programmées le 4 septembre 2022 et le 2 octobre 2022. Le club dispose d'un terrain de repli homologué et il a également fait la demande pour faire jouer son équipe le samedi soir à 20h00.

Ces deux rencontres se dérouleront sur le terrain en herbe le samedi à 20h00 aux dates prévues au calendrier.

Nous recevons des demandes de désidératas des clubs pour jouer le samedi au lieu du dimanche et en nocturne. Comme les différents championnats n'ont pas encore repris, les demandes sont étudiées et acceptées sous réserve de l'homologation du terrain et de l'éclairage

A partir du 29 août, si les clubs souhaitent changer, ils devront avoir l'accord de leur adversaire.

1.2 – COUPE INTERSPORT

La commission fait le point sur les engagements reçus et rappelle que cette compétition est réservée aux équipes réserves évoluant au niveau ligue.

2 – JEUNES

MASCULINS

2.1 – AMENAGEMENT DES HORAIRES ET JOUR

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

Elle décide pour la saison 2022/2023, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe :

Pour rappel :

COMPETITION	HORAIRE HIVER	HORAIRE ETE
U18R	Dimanche 14H30	Dimanche 15h00
U17R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U16R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h
U15R	Samedi 15h00	Samedi 14h30
U14R	Samedi 15h00	Samedi 14h30

<i>Clubs</i>	<i>U18R1</i>	<i>U17R1</i>	<i>U16R1</i>	<i>U16R2</i>	<i>U15R1</i>	<i>U14R1</i>	
AJ AUXERRE	Dimanche 11h		Dimanche 11h		Samedi 14h	<i>Samedi 14h</i>	OK 28/07
GJ/GSF FC MACON BS	Dimanche 15h	Dimanche 12h30 (sur l'année)					OK 28/07
AS BEAUNE		Samedi 17H					OK 28/07
VESOUL FC		Dimanche 15h	Samedi 16h (sur l'année)		Samedi 14h00	Samedi 14h00	
JURA DOLOIS FOOTBALL			Dimanche 12h30 (sur l'année)				OK 28/07
AS ST APOLLINAIRE				Dimanche 10h30			OK 28/07
ST VIT				Samedi 16H30			OK 28/07
MONTCEAU					Samedi 14h	<i>Samedi 14h</i>	OK 28/07
PONTARLIER CA		Été 12h30 Hiver 12h00	Été 12h30 Hiver 12h00		Samedi 16h00	<i>Samedi 16h00</i>	OK 28/07
GJ PAYS RUDIPONTAIN	Dimanche à 13h	Dimanche à 13h					
FC SENS				Dimanche à 12h			
IS SELONGEY		samedi à 16h					
JS LURE				samedi à 16h			
GRAND BESANCON				samedi à 16h			
GJ MONTS ET VALLEES				Dimanche à 10h			
FONTAINE LES DIJON		Dimanche à 10h30		Dimanche à 10h30	Samedi à 16h00		
JURA LACS FOOT		samedi à 15h					
STADE AUXERRE		Samedi à 16h		Samedi à 16h			

Les horaires sont validés uniquement pour les phases automne des catégories U16R2, U15R1, U14R1

La commission accepte les demandes à l'exception de :

- GJ Monts et Vallées : elle demande de revoir l'horaire des U16R2 qu'elle trouve trop tôt.
- Fontaine-les-Dijon : elle demande de revoir l'horaire des U17 et U16

Et prendra contact avec ces clubs.

2.2 – COUPE GAMBARDELLA

La commission acte le forfait du club du FC CHAMPAGNOLE pour le 1^{er} tour de la Coupe Gambardella.

Amende : 60 euros pour forfait déclaré.

Le club de GRANVAUX FOOT est qualifié pour le 2^{ème} tour.

3 – FEMININES

La commission fait le point sur les engagements à ce jour en Coupe de France (le tirage au sort aura lieu au cours de la réunion du 17 aout) et sur les engagements, à ce jour, en championnat U18R1, celui-ci ainsi que le calendrier seront établis également lors de la réunion du 17 aout

Elle évoque l'organisation du championnat R2 (2^{ème} phase) qui sera validé lors de la prochaine commission sportive.

4 – FOOT ENTREPRISE

La commission prend connaissance des clubs engagés en Coupe Nationale Foot Entreprise soit 5 clubs. Le tirage au sort se déroulera la semaine prochaine.

Le Président,



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football